

QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE

Céline Michaillesco

La communication comptable est constituée des données jugées les plus adéquates pour recréer la réalité de l'entreprise afin d'influencer, éventuellement, les choix et les actions d'un récepteur. La représentation de cette réalité doit être considérée comme un attribut de l'information, sans lequel elle ne pourrait pas avoir de valeur. La diffusion d'informations comptables est une règle du jeu qui assure la pérennité des relations entre l'entreprise et son environnement (c'est le cas dans le cadre de la relation d'agence (Jensen et Meckling, 1976)). Il ne faut pas oublier que cette diffusion d'informations est aussi un enjeu de pouvoir. Elle crée un « processus de chantage et de contre chantage, de négociation et de marchandage [...] autour de la maîtrise et de la transmission des informations pertinentes pour les uns et les autres (Crozier et Friedberg, 1977, pp. 91-92) ». La tentation de manipulation, de non divulgation est donc constante comme le rappellent ces scandales financiers récents qui ont jeté le doute sur la qualité de l'information comptable (Enron, ...): « Comment pourrait-il en être autrement puisque les entreprises portées au pinacle sur la base de l'information régulière communiquée au marché ont brutalement fait faillite » (Mistral *et al.*, 2003, p.10).

La transparence de l'information financière est fondamentale afin de rapprocher les systèmes comptables de la réalité économique, d'assurer le bon fonctionnement des circuits de financement. La qualité de l'information comptable concoure à cette transparence. Mais quel sens donner au mot qualité ? Car cette exigence est vaste : elle est largement présente dans les discours managériaux mais soulève de nombreux problèmes. La qualité de l'information s'évalue en fonction de sa capacité à reproduire une réalité qui ne soit biaisée ni par la perception et les jugements de l'émetteur, ni par la forme qui rend intelligible cette réalité. Cette qualité peut être également abordée du point de vue du récepteur et doit répondre à des contraintes de coût et de temps.

Cet article se propose de développer cette notion de qualité de l'information en comptabilité et de poser les nombreuses questions qu'elle soulève :

- Comment définir la qualité de l'information comptable ? Une définition de la qualité est étroitement associée aux cadres conceptuels de la comptabilité, en particulier à celui du FASB (*Financial Accounting Standards Board*) qui, le premier, en a proposé une définition. Mais est-il nécessaire de recourir à cette définition ? La normalisation française, à la différence de la normalisation américaine, n'a pas énoncé de définition.
- Une information comptable est produite selon des normes qui cherchent à refléter aussi fidèlement que possible la réalité économique. La qualité de l'information comptable est donc indissociable de ces normes (Raffournier, 2007), quelles en sont les implications ? L'introduction des normes internationales en France offre l'opportunité de réfléchir à cette question.
- Face au normalisateur, quels sont les apports de la recherche académique à la compréhension de ce concept de qualité de l'information comptable ?
- Enfin, plus globalement, quel sens prend la notion de qualité dans le champ particulier de la comptabilité ? Quelle évolution connaît-elle dans un contexte d'interrogations sur l'information diffusée par les entreprises ?

1. Définir la qualité de l'information comptable : les choix du normalisateur comptable.

Le cadre conceptuel du FASB fut le premier à proposer une définition de la qualité de l'information comptable. A l'opposé des pays anglo-saxons ou de l'IASB (*International Accounting*

Standards Board) qui ont élaboré un cadre conceptuel, la France n'en possède pas. Les exigences de qualité du normalisateur français sont à rechercher dans les principes fondamentaux de la pratique comptable.

1.1. La définition de la qualité de l'information comptable dans le cadre conceptuel du FASB (SFAC n°2).

La définition de la qualité proposée présente un ensemble de caractéristiques, hiérarchisées entre elles, pour aider l'investisseur à prendre une décision d'investissement de ressources dans une entreprise. Quatre caractéristiques sont exigées de l'information :

- la pertinence est la capacité d'une information à influencer les décisions des utilisateurs en leur permettant soit d'évaluer les événements passés, présents et futurs soit de confirmer ou de corriger leurs évaluations passées ;
- la fiabilité repose sur l'absence de biais ou d'erreur notable dans l'information communiquée et la représentation de la réalité, sur de la recherche de la substance des faits, de la vérifiabilité, de l'objectivité, de la prudence, de l'exhaustivité ;
- l'intelligibilité est la compréhensibilité de l'information pour les utilisateurs qui sont censés posséder une connaissance raisonnable de l'activité économique et de la comptabilité et avoir la volonté d'étudier l'information avec la diligence appropriée ;
- la comparabilité de l'information s'apprécie à la fois dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, la comparabilité de l'information permet d'identifier les tendances de la position et des performances financières de l'entreprise. Dans l'espace, la comparabilité des états financiers de différentes entreprises permet d'évaluer leurs positions financières relatives et leur évolution ainsi que leurs performances.

Ces quatre critères de qualité sont cependant difficiles à atteindre parfaitement. Il est avant tout nécessaire de déterminer l'importance relative de l'information, le seuil de qualité indispensable et enfin les arbitrages à effectuer pour parvenir à un niveau global acceptable de qualité. En outre, ces quatre critères de qualité ne sont effectifs qu'en fonction du délai de production de l'information et du coût engendré par la diffusion (ce coût peut être financier, compétitif, politique), comparé aux bénéfices retirés. Enfin ces caractéristiques peuvent être hiérarchisées l'une par rapport à l'autre.

[Insérer Schéma 1]

Cette définition évolue actuellement puisque le FASB et l'IASB élaborent un cadre conceptuel commun où les caractéristiques qualitatives retenues seraient la pertinence, la représentation fidèle, la comparabilité et la compréhensibilité (les caractéristiques restrictives étant l'importance significative et le coût)¹.

1.2. La définition de la qualité de l'information comptable dans la normalisation française

Aucune définition explicite de la qualité n'existe dans la normalisation comptable française. Néanmoins, l'information comptable devant avant tout être produite dans le respect des règles, les deux principes de régularité et de sincérité peuvent être regardés comme les critères de qualité retenus par le normalisateur. La régularité est la conformité " aux règles et aux procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés " (PCG 1999, § 120-2).

La régularité assure l'intelligibilité des documents financiers ainsi que leur comparabilité dans le temps et dans l'espace. Mais l'application des règles par le comptable doit être réalisée dans un esprit de sincérité. Les documents sont établis par un comptable de bonne foi, tant dans les éléments de réalité de l'entreprise qu'il rapporte, que dans le choix et l'application des règles rendant cette réalité intelligible. La sincérité est une qualité qui se rapporte donc aussi bien aux documents eux-mêmes, puisqu'ils doivent être aussi exacts que possible, qu'aux comptes les ayant établis, puisqu'ils doivent traduire la réalité loyalement et fidèlement (Colasse, 2007).

¹ Voir les documents disponibles sur le site du FASB : www.fasb.org/draft/pv_conceptual_framework.pdf

Dans cette optique, une information est sincère si elle présente les caractères d'objectivité et de vérifiabilité (principe de justification des faits), de régularité, d'exhaustivité, de prudence, de cohérence des informations comptables au cours des périodes successives. La qualité de l'information comptable est également synonyme d'image fidèle même si la pratique doit avant tout être régulière et prudente (Colasse, 1997). L'image fidèle, selon Pasqualini (1990, 1992), rappelle au préparateur des documents comptables que :

- La recherche de la régularité et la sincérité doit permettre à un utilisateur d'appréhender la continuité dans le temps et l'espace de l'entreprise ; or, la continuité étant une hypothèse de travail, cela implique de vérifier que l'application du principe n'entraîne pas la pérennité d'une croyance trompeuse.
- Elle s'accompagne d'une exigence de bonne information qui doit aider à dépasser l'apparence des faits et des événements ou circonstances pour renseigner sur leur réalité dès que le caractère imprévisible du fait à traduire ne permet plus l'application normale des règles courantes.
- Elle implique la nécessité de délivrer une information sélective et significative qui met en jeu le jugement du préparateur des comptes.

2. Qualité de l'information comptable et construction d'une image de la réalité de l'entreprise : le passage aux normes internationales en France.

L'absence de définition spécifique de la qualité, caractéristique de la normalisation comptable française, se confronte aujourd'hui à l'adoption par l'Union Européenne du référentiel comptable international. Or, les normes internationales, obligatoires en Europe pour les entreprises cotées, sont issues d'un cadre conceptuel qui définit la qualité de l'information comptable. L'IASC a entrepris l'élaboration de son propre cadre conceptuel dans le but de soutenir sa volonté de devenir un normalisateur dominant au niveau mondial en proposant des normes susceptibles d'assurer l'efficacité des places financières (Colasse, 2004). Dans son cadre conceptuel de 1989, l'IASC reprend les quatre caractéristiques qualitatives de pertinence, fiabilité, comparabilité et intelligibilité. Mais l'IASC ne hiérarchise pas ces caractéristiques : les critères d'intelligibilité et de comparabilité qui sont considérés comme aussi importants que la pertinence et la fiabilité. L'importance relative n'est pas non plus élevée au rang de critère de qualité. Elle est plutôt considérée comme un critère de sélection de l'information à diffuser : une information qui n'est pas importante ne peut pas être utile.

La France se trouve aujourd'hui face à une diffusion d'informations comptables relevant de deux approches de la qualité très spécifiques voire opposées. Par exemple, la réflexion sur les objectifs et les principes de la comptabilité a toujours été laissée de côté dans la normalisation comptable française (Colasse, 1991). En conséquence, alors qu'un processus de communication implique, en principe, la satisfaction de la demande d'informations d'un utilisateur, le plan comptable général ne désigne explicitement aucun groupe d'utilisateurs des documents comptables, ni les besoins à satisfaire. Toutefois, il semble que les utilisateurs privilégiés soient les propriétaires de l'entreprise, même si d'autres sont également désignés comme le fisc, les comptables nationaux, l'État (Colasse, 1991). Mais en ne précisant pas explicitement les utilisateurs de l'information comptable et leurs besoins, on aboutit à une vision particulière de la comptabilité. L'information n'a pas qu'une utilité financière, elle a aussi une utilité sociale (Hoarau, 1992). Ainsi, normes françaises et normes internationales abordent elles différemment la qualité : pour les premières une information comptable de qualité propose une représentation qui permette le dialogue, la négociation entre les parties prenantes (Boussard, 1997) ; pour les secondes une information de qualité propose une valeur de marché de l'entreprise. Or, le critère de pertinence de l'information se met au service d'un investisseur 'pressé' et met l'accent sur la valeur actuarielle qui permet d'avancer la prise en compte des bénéfices à l'inverse du principe de prudence dominant en France (gage de protection des créanciers) (Richard, 2005).

De même, la pensée comptable française s'est toujours concentrée sur les aspects techniques du traitement de l'information (l'enregistrement des opérations, la nomenclature des comptes,

etc.) ; pour permettre le dialogue et la recherche de compromis entre l'entreprise et ses nombreux partenaires, la qualité fondamentale de l'information comptable doit être celle du respect des règles comptables. C'est par sa conformité avec les procédures et les règles en vigueur que, selon le normalisateur, l'information comptable peut offrir une image fidèle de la réalité de l'entreprise utile à tous ses utilisateurs potentiels. L'introduction des normes internationales induit une modification du critère de qualité prépondérant : le passage du critère de fiabilité, avec une normalisation de l'intégralité de la chaîne de production de l'information dans le cadre du PCG, au critère de pertinence, où seule l'information (et non les moyens de la produire) est normalisée pour l'IASB (Chiapello, 2005). Or, ce déplacement se trouve encore renforcé dans les travaux en cours pour un cadre conceptuel conjoint du FASB et de l'IASC. En effet, le critère de fiabilité n'est plus listé ; il est remplacé par le critère de représentation fidèle de la réalité économique de l'entreprise et de son évolution qui est supposé plus clair.

L'adaptation des normes comptables françaises aux normes internationales déduites d'un cadre conceptuel soulève ainsi de nombreuses interrogations (Colasse, 2004). En effet, le concept de qualité en mettant en avant les besoins d'un utilisateur oriente en définitive la représentation de l'entreprise. La représentation traditionnelle prédominante en France (plus largement en Europe continentale) d'une entreprise produisant de la valeur pour ses parties prenantes est remplacée par celle d'une entreprise assimilable à un investissement devant générer un revenu maximal (Chiapello, 2005).

3. Définition et mesure de la qualité de l'information comptable par la recherche académique.

La recherche académique s'est largement intéressée à la définition de la qualité de l'information comptable : d'une part, en réaction aux définitions proposées par les cadres conceptuels (ainsi, Vickrey (1985) propose une définition de la qualité fondée sur les limites qu'il perçoit dans la hiérarchie proposée par le FASB) ; d'autre part, en raison du rôle joué par l'information comptable pour l'allocation optimale des ressources financières sur le marché (et la régulation des conflits d'agence). Il s'agit alors de définir empiriquement la qualité, par le moyen d'une mesure opérationnelle.

3.1. La définition de Vickrey (1985).

L'auteur propose ses propres critères de qualité de l'information comptable et leurs interrelations, selon une réflexion différente de celle du FASB, comme le montre le schéma 2. L'auteur met en avant deux caractéristiques qualitatives primordiales, la pertinence et le coût, par rapport auxquelles les autres caractéristiques, bien que nécessaires, sont de moindre importance. Il invite également à s'interroger sur le degré d'importance d'une caractéristique qualitative dans une définition de la qualité afin d'approfondir la nature de ces caractéristiques et leurs interrelations. En effet, les caractéristiques qualitatives ne possèdent pas toutes le même degré d'importance : une caractéristique qualitative peut être descriptive, indispensable, supérieure ou restrictive. Enfin, il propose un enchaînement des caractéristiques qualitatives d'un système d'informations. L'enchaînement met en exergue la hiérarchie nécessaire des caractéristiques qualitatives dans une définition de la qualité. Cette hiérarchie résulte de la classification des caractéristiques qualitatives définies qui, elles-mêmes, découlent de la nature de l'objet étudié (Wickrey, 1985, p.117).

3.2. L'évaluation de la qualité comme définition.

Les méthodes d'évaluation de la qualité définissent implicitement cette notion par la caractéristique de pertinence. Il s'agit de mesurer l'utilité de l'information pour un investisseur, souvent représenté par l'analyste financier. Une première méthodologie repose sur l'idée que critère de pertinence peut être traduit par un certain nombre d'items et qu'il est mesurable au long d'un continuum allant de faible à excellent. En conséquence, il devient possible de traduire la qualité par une valeur numérique. La démarche consiste donc à élaborer une liste d'items et un

système de pondération associé en fonction des attentes d'un utilisateur dominant (en général l'investisseur représenté par la population des analystes financiers). La qualité mesurée devient une évaluation de la satisfaction obtenue par l'utilisateur étudié par rapport à des attentes qu'il a exprimé et hiérarchisé (Michaïlesco, 1998).

Une méthodologie alternative pour mesurer la qualité de l'information comptable, toujours du point de vue de l'investisseur, consiste à vérifier que l'information disponible lui a permis d'anticiper correctement l'évolution de l'entreprise. Meilleure est la qualité de l'information comptable diffusée (plus faible est l'asymétrie informationnelle) et plus sont réduites les divergences entre les prévisions réalisées par les analystes au sujet d'une entreprise, ou encore entre leurs prévisions et les performances réalisées par une entreprise (Lang et Lundholm, 1996). L'impact des normes sur la qualité de l'information comptable est également testé selon cette démarche : en comparant l'incidence sur les rendements de cours d'un passage aux normes IFRS, par exemple (Disle et Janin, 2007).

4. Evolution du sens de la notion de qualité.

Normalisateurs ou chercheurs ont donc exploré différentes voies de définition de la qualité de l'information comptable. Nous allons, pour finir, essayer de resituer ces propositions de définition dans une perspective plus large : celle du sens attribué à la notion de qualité. Gomez (1994) identifie plusieurs déplacements du sens du concept de qualité au cours du 20^{ème} siècle : la *qualité-justesse*, la *qualité- assurance*, puis la *qualité totale*. Ces trois sens semblent également pertinents pour appréhender la notion de qualité de l'information comptable.

4.1. La « qualité-justesse » de l'information comptable au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle.

La qualité-justesse se mesure relativement à des normes scientifiquement établies au sein de l'organisation afin de contribuer à un équilibre d'ensemble qui s'impose à tous (dans le champ comptable, l'efficacité des marchés et l'allocation optimale des ressources financières). Cette mesure repose au départ sur des normes comptables élaborées en interne avec l'aide de la profession comptable. Mais cette justesse interne propose toutefois une information de qualité insuffisante. La crise de 1929 a montré l'importance de cette exigence pour le bon fonctionnement des marchés. La régulation externe, par le biais de la normalisation comptable, s'impose alors comme le seul moyen de réguler le développement du capitalisme et assurer le bon fonctionnement des marchés (Boltanski et Chiapello, 1999).

La qualité-justesse s'appuie dès lors, aux Etats Unis, sur la définition de principes comptables : la justesse est associée à la recherche de *La Vérité* comptable dans la construction de la réalité économique de l'entreprise. Mais la vérité comptable existe-elle ? Quel en est le coût de réalisation ? Y – a – t'il un niveau de qualité acceptable pour cette vérité ? Est-il le même pour tous ? sachant la variété des utilisateurs et de leurs attentes. Les utilisateurs potentiels de l'information comptable sont nombreux (Casta, 1989) : des investisseurs actuels ou potentiels ainsi que les analystes et les conseillers à leur service, les fournisseurs et clients, les banquiers ou obligataires, les employés de l'entreprise et syndicats, l'État, le fisc et agences (statistiques, etc.), les associations patronales, le public au sens large (partis politiques, groupes d'affaires publics, mouvements de consommateurs, écologistes) ou les dirigeants eux-mêmes (dans le cas des petites et moyennes entreprises). Le normalisateur français a toujours privilégié ce sens de justesse ; mais la justesse de la représentation par le respect des principes comptables se comprend dans le sens de l'équité entre les parties prenantes : la représentation construite est une base pour le dialogue.

4.2. La « qualité-assurance » pour l'investisseur, le 'client-roi' des cadres conceptuels.

La qualité-justesse (impossible à atteindre lorsqu'elle est associée à la recherche de *la vérité*) laisse place alors à un nouveau sens : la qualité-assurance. L'entreprise, face à des besoins divergents, décide de sélectionner un 'client-roi', représentatif, unique qui oriente son activité par des attentes qu'il s'agit de satisfaire. La qualité relève alors d'un contrat entre l'entreprise et ce

client-roi. C'est l'optique retenue par le cadre conceptuel du FASB afin d'élaborer un ensemble cohérent de normes comptables ou dans la recherche empirique. Ce client-roi c'est l'investisseur par référence au principal de la relation d'agence qui peut souffrir des comportements opportunistes des dirigeants. Son attente est une information de qualité qui lui permette de prendre une décision d'investissement. Mais, cette notion d'utilité de l'information pour la prise de décision est un alibi plus qu'un fondement car il est impossible d'identifier les besoins des utilisateurs et de les satisfaire (Boussard, 1997). Les notions d'utilisateurs et de besoins ne sont là que pour créer un cadre rationnel qui justifie non seulement les normes établies mais aussi les choix des dirigeants lors de la création de la représentation de la réalité de l'entreprise.

Un cadre conceptuel intègre, de plus, la manière dont la théorie micro-économique standard aborde l'évaluation de la qualité (Lancaster, 1991). En effet, dans un processus de prise de décision, les consommateurs prennent en compte non le bien en lui-même mais ses caractéristiques qualitatives dont l'intensité permet d'évaluer la qualité relative de l'objet. Un cadre définit donc la qualité de l'information par des caractéristiques qualitatives. Là encore, cette définition est indissociable de l'identification d'un 'client-roi' car d'un groupe d'utilisateurs à l'autre, la hiérarchie des caractéristiques qualitatives varie comme le montrent les études empiriques. Cette subjectivité, résulte des différents degrés d'importance de chaque caractéristique qualitative (Vickrey, 1985).

Ce sens de la 'qualité-assurance' apparaît donc comme typique des systèmes comptables anglo-saxons et s'oppose à une vision plus partenariale de la comptabilité de l'Europe continentale par exemple.

4.3. La « qualité totale » de l'information comptable dans le monde post-Enron.

Dans sa dernière évolution, le sens associé à la qualité est celui de la qualité totale qui doit unir les acteurs internes de l'organisation aux partenaires externes (le client). La qualité de l'information comptable est une attente légitime de l'investisseur ('client-roi') et résulte autant des normes comptables que du fonctionnement interne de l'entreprise. Les mécanismes de gouvernement en place dans l'entreprise déterminent la qualité de l'information comptable. La réponse aux scandales du début des années 2000, tels Enron, est passée par la réglementation de l'information et par la crédibilisation des mécanismes de gouvernance, critiqués depuis les années 1990 (Jensen, 1993).

Le Sarbanes-Oxley Act, aux Etats-Unis, les rapports Viénot (1995, 1999) puis Bouton (2002) ou la Loi de Sécurité Financière en France, imposent un renforcement des mécanismes qui permettent au conseil d'administration d'exercer son contrôle sur l'information comptable communiquée pour en améliorer la qualité (par le rôle des comités d'audit, par exemple). Cette dernière évolution du sens de la qualité, après avoir imposé l'investisseur comme client-roi, véhicule, désormais plus globalement, un modèle de gouvernance spécifique qui semble accepté par tous, malgré les évolutions qu'il implique.

*
* * *

Définir la qualité de l'information comptable se justifie par le rôle de celle-ci dans la vie économique et par le cercle vertueux qu'une information de qualité est censée initier. Ce concept est, en France, peu approfondi puisque le Plan comptable général n'est pas réellement un cadre conceptuel et que l'interprétation du principe d'image fidèle est encore trop juridique. Or, l'effort de définition de la notion de qualité reste d'actualité comme le montre le projet en cours d'un cadre conceptuel conjoint du FASB et de l'IASB. De même que les mutations du sens attribué au concept soulèvent de nombreuses questions de fonds depuis l'adoption du référentiel comptable de l'IASB en Europe.

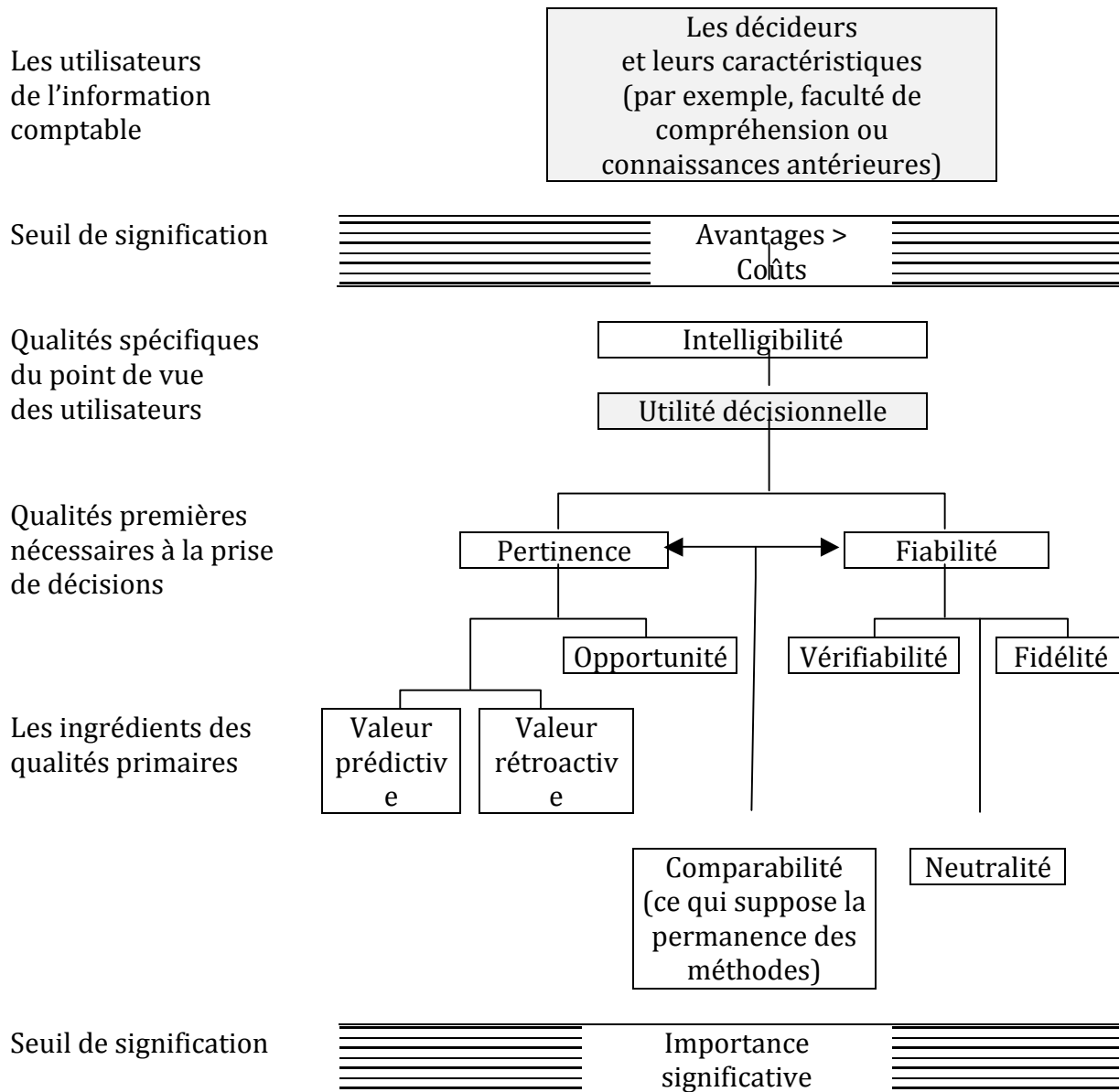
La définition de la qualité qui a été proposée jusqu'à présent par le normalisateur et les mesures associées dans la recherche académique se focalisent sur la satisfaction d'un utilisateur unique dont les besoins actuels (la prise de décision d'investissement basée sur les *cash flows*

attendus) s'opposent avec des approches plus partenariales de la comptabilité qui prédominent en France, par exemple. Cette focalisation restreint l'utilité de l'information comptable comme le souligne le contenu du débat actuel en faveur d'un objectif supplémentaire assigné aux états financiers, le *stewardship* d'une entreprise par ses dirigeants, dans le projet de cadre conceptuel conjoint du FASB et de l'IASB. La notion de qualité est donc indissociable d'une conception du rôle de l'information comptable et de l'entreprise qu'elle présente. Il en devient d'autant plus problématique que la comptabilité ne parvient pas à construire une réalité de l'entreprise satisfaisante pour tous.

Références

- Accounting Standards, *Statements of Financial Accounting Concepts*, FASB, Irwin, Homewood, 1991-1992.
- Boltanski L. et Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.
- Boussard D., *La modélisation comptable en question(s)*, Economica, Paris, 1997.
- Carsberg B., Hope A. et Scapens R., "The objectives of published accounting reports", *Accounting and Business Research*, summer 1974, p. 162-173.
- Casta J.-F., "La comptabilité et ses utilisateurs", in *Encyclopédie de gestion* de Y. Simon et P. Joffre, tome 1, 2^{ème} édition, Economica, Paris, 1997.
- Chiapello E., "Transformation des conventions comptables, transformation de la représentation de l'entreprise", in *Normes comptables internationales, instrument du capitalisme financier* de M. Capron, La découverte, Paris, 2005.
- Colasse B., *Les fondements de la comptabilité*, La découverte, coll. Repères n°485, Paris, 2007.
- Colasse B., "Harmonisation comptable internationale, de la résistible ascension de l'IASB", *Gérer et Comprendre*, mars 2004, n°75, pp. 30-40.
- Colasse B., "The French notion of the *image fidèle* : the power of words", *The European Accounting Review*, vol. 6, n°4, 1997, p. 681-691.
- Colasse B., "Où il est question d'un cadre conceptuel français", *Revue de Droit Comptable*, n°91-3, 1991, p. 3-20.
- Crozier M. et Friedberg E., *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 1977.
- Disle C. et Janin R., "La norme IFRS 3 a-t-elle améliorée le contenu informatif du goodwill ? ", *Comptabilité, Contrôle, Audit*, décembre 2007, pp. 247 - 268.
- Gomez P. Y., *Qualité et théorie des conventions*, Economica, coll. Recherche en gestion, Paris, 1994.
- Hoarau C., "La France doit-elle se doter d'un cadre conceptuel comptable ? ", *Revue Française de Comptabilité*, n°231, février 1992, p. 58-62.
- International Accounting Standards Committee, "Framework for the preparation and presentation of financial statements", *Accountancy*, september 1989, p. 141-148.
- Jensen M., "The modern industrial revolution exit, and the failure of internal control systems", *The Journal of Finance*, vol XLVIII, n°3, juillet 1993, pp. 831-880.
- Jensen M. et Meckling W., "Theory of the firm : managerial behaviour, Agency costs and ownership structure", *Journal of Financial Economics*, vol 3, n°4, octobre 1976, pp. 305-360
- Lang M. et Lundholm R., "Corporate disclosure policy and analyst behavior", *The Accounting Review*, vol. 71, n° 4, 1996, pp. 467-492.
- Lancaster K., *Modern Consumer Theory*, Edward Elgar Publishing Limited, Hants, 1991.
- Michaïlesco C., "Contribution à l'étude des déterminants de la qualité de l'information comptable diffusée par les entreprises françaises", thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Paris-Dauphine, 1998.
- Mistral J., de Boissieu C. et Lorenzi J. H., *Les normes comptables et le monde post-Enron*, La Documentation française, Paris, 2003.
- Pasqualini F., *Le principe de l'image fidèle en droit comptable*, Litec, Paris, 1992.
- PAAinE, *Stewardship/Accountability as an Objective of Financial Reporting – a comment on the IASB/FASB conceptual framework Project*, juin 2007.
- Raffournier B. (2007), "Les oppositions françaises à l'adoption des IFRS : examen critique et tentatives d'explication", *Comptabilité Contrôle, Audit*, décembre, pp. 21 - 41
- Richard J., "Les trois stades du capitalisme comptable français", in *Normes comptables internationales, instrument du capitalisme financier* de M. Capron, La découverte, Paris, 2005.
- Vickrey D.W., "Normative Information qualities : a contrast between information-economics and FASB perspectives", *Abacus*, vol. 21, n°2, 1985, p. 115-129.

Schéma 1 : La hiérarchisation des qualités de l'information comptable (FASB, 1980, SFAC n°2).



halshs-00540571, version 1 - 27 Nov 2010